



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, Le 09 Avril 2026

CSA SPIP : L'administration acte la fin de la spécificité

Lors du dernier CSA Ministériel, la DGAP a présenté un projet d'arrêté vidant le CSA SPIP de l'essentiel de ses prérogatives, rendant inopérante cette instance qui représente actuellement l'ensemble des personnels de direction, personnels administratifs, ASE, psychologues et CPIP, qui y travaillent.

Au lieu de considérer qu'il est nécessaire d'avoir une instance représentative au plus près de ses agents, la DGAP a simplement créé une coquille vide qui ne pourra plus représenter de manière spécifique ces agents qui travaillent en SPIP.

Malgré les fortes réserves de la **CFDT** et d'une majorité des organisations syndicales l'administration a choisi de passer outre avec l'appui d'un seul syndicat. Résultat : le CSA AP devient désormais l'instance compétente pour presque toutes les questions liées aux SPIP

Si la DGAP n'a pas officiellement acté la fin du CSA SPIP, elle orchestre une nouvelle fois un recul du dialogue social. En privilégiant une stratégie de contournement plutôt que d'assumer ses intentions réelles, l'administration fait preuve d'une habileté regrettable qui fragilise la représentation des personnels

Comme si cela ne suffisait donc pas, cela s'ajoute au manque de considération que l'on porte aux collègues qui travaillent dans ces services.

Le sort réservé aux CPIP est symptomatique de ce déclin du dialogue social. Ainsi, alors que leurs fonctions de responsable de formation sont identiques à celles des officiers, leurs perspectives de carrière restent moindres. Entre un reclassement en catégorie B (secrétaires administratifs) et des passerelles interministérielles bridées par leur statut, on leur impose désormais une représentation noyée dans le "pot commun" du CSA AP. Le constat est sans appel ! C'est une négation de leurs missions et de leur identité professionnelle.

Nous rappelons que les agents des SPIP ne remettent nullement en question leur appartenance à la DGAP mais force est de constater que le traitement qui leur est réservé par l'administration depuis plusieurs années suscite une incompréhension croissante et interroge sur la reconnaissance concrète de leur engagement, de leur expertise et des missions essentielles qu'ils assurent au quotidien.

Examinez les grilles indiciaires des CPIP : on exige d'eux une implication croissante dans des enquêtes sociales rapides renforcées.

Pourtant, les conséquences de leurs conclusions en cas de récidive grave les exposent directement, alors qu'ils ne bénéficient d'aucune protection statutaire spécifique face à cette responsabilité juridique et sociale grandissante

Alors oui, le temps est venu de se pencher sur cette filière qui ne saurait encore porter des efforts supplémentaires alors que leur instance représentative est désormais rendue muette.

La **CFDT** déplore cette involution constante de la filière IP et des SPIP et dénonce cette nouvelle régression passée en force contre l'avis des organisations syndicales siégeant au niveau ministériel.

Le bureau CFDT Pénitentiaire